



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5128

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 960 euros en faveur de l'association APELIPA, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents "Le Jardin Couvert", sis 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3e, pour le renouvellement du mobilier et la réfection et l'aménagement de l'aire de jeux extérieure - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5128 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 12 960 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION APELIPA, GESTIONNAIRE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS "LE JARDIN COUVERT", SIS 12 RUE AUGUSTE LACROIX A LYON 3E, POUR LE RENOUVELLEMENT DU MOBILIER ET LA REFECTION ET L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX EXTERIEURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

Par les délibérations n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4990 du 23 septembre 2019, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure « Le Jardin Couvert » d'un montant de 36 000 € pour l'année 2019.

L'association APELIPA réalise diverses missions d'intérêt général, définies en partenariat, tant par la collectivité dans le cadre de sa politique locale développée dans le secteur de la petite enfance, que par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Lyon, qui participe également à ces missions par l'octroi de différents moyens, notamment financiers.

A ce titre, l'association assure le fonctionnement et l'animation du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Le Jardin Couvert », sis 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^{ème}.

Les équipements intérieurs et extérieurs ont maintenant entre 10 et 25 ans.

L'association souhaite donc procéder à leur renouvellement. Les investissements projetés consistent en :

- la réfection de l'aire de jeux extérieure (plancher bois, revêtement, mobilier extérieur) ;
- la réfection de la verrière (décollage, nettoyage et pose de nouveaux joints, ponçage et peinture) ;
- le renouvellement du mobilier d'accueil et de la salle de réunion ;
- un équipement technique (informatique, nettoyage).

L'association a présenté un budget d'investissement de 16 200 € TTC et a sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 12 960 €, le reste étant financé par l'association.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 12 960 € en faveur de cette association. Les conditions et modalités de versement de la subvention

d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au présent rapport.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4990 du 23 septembre 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement d'un montant de 12 960 € est allouée à l'association APELIPA pour le renouvellement du mobilier et la réfection de l'aire de jeux extérieure pour le LAEP « Le Jardin Couvert ».
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association APELIPA, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur les articles 20421 et 20422, fonction 64, respectivement à hauteur de 9 500 € et 3 460 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD